



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48841

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de moderniser et mieux exploiter les outils numériques. Les rapporteurs proposent ainsi d'encourager la création d'événements culturels à partir des ressources numériques françaises. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international veille à encourager la création d'événements culturels à partir des ressources numériques françaises. Les plateformes IFcinéma, IFverso dans le secteur du livre ou encore Culturethèque, mises en oeuvre par l'Institut français, constituent des ressources numériques essentielles à la meilleure diffusion de l'offre culturelle française à l'international. La numérisation des infrastructures culturelles à l'étranger accompagne cet effort. Ainsi la plateforme « IFcinéma », qui promeut à l'étranger dans le réseau des Instituts, des Alliances et des organismes partenaires, le patrimoine cinématographique et audiovisuel français et francophone a été lancée dès 2011 à l'occasion du festival de Cannes. L'outil numérique « IFmapp » mappemonde interactive et collaborative qui localise des lieux de culture, de résidences et d'événements culturels a été lancé en janvier 2012. « IFverso », base de données, consultable sur internet, du livre français traduit, rassemble actuellement plus de 70 000 ouvrages traduits dans une cinquantaine de langues. « IFmobile » recense tous les événements culturels programmés par les Instituts français dans le monde. « Culturethèque », médiathèque numérique de la culture française, agrège des contenus culturels audiovisuels et les rend accessibles dans les médiathèques françaises à l'étranger. L'ensemble de ces plateformes traduit une volonté de partage, de mise en réseau et de diffusion vers les publics cibles : réseau culturel (Instituts et Alliances), artistes et professionnels français et étrangers du monde de la culture. Cette offre numérique rencontre, depuis 2011, un réel succès (forte progression des abonnements, des consultations de sites, des téléchargements d'application). Ces outils innovants apportent des gains réels en termes de mutualisation (économie d'échelle sur les acquisitions de certains contenus) ; ils encouragent la création d'événements culturels à partir des ressources numériques mises à disposition (projection, exposition, débats d'idées...) Ils sont également des outils d'information et de veille sur l'offre culturelle française et internationale. Cette offre numérique mise à disposition de notre réseau culturel et de nos partenaires est

pleinement exploitée à l'occasion de festivals de cinéma, de l'organisation de débats d'idées, de publications d'ouvrages de références, etc.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48841

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 989

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5852